



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26065895



06 MAI 2026

Greffe

N° d'entreprise : 0434 342 145

Nom

(en entier) : **THALES BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **Rue en Bois 63 - 4040 Herstal - Belgique**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat d'un administrateur, révocation du mandat du commissaire actuel et nomination d'un nouveau commissaire

EXTRAIT DES RESOLUTIONS ECRITES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MAI 2025

4) Renouvellement du mandat de M. Didier BOULET

Les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de M. Didier BOULET pour un terme de 6 ans, qui se terminera à l'assemblée générale de 2031 (statuant sur l'exercice social de 2030)

5) Révocation du mandat du commissaire actuel et nomination d'un nouveau commissaire

Les actionnaires proposent l'interruption anticipée du mandat du commissaire actuel, Mazars Reviseurs d'Entreprises SRL, suite à la demande du groupe de désigner le même auditeur au sein de Thales.

Le mandat actuel couvre jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31/12/2024. Une demande spécifique a été envoyée à l'auditeur.

Mazars Reviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Madame VERMEERSCH Martine, a donné son accord dans le courrier du 16 mai 2025.

L'Assemblée générale décide de désigner la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire de la société pour une durée de trois ans.

Conformément à l'article 3:60 du CSA, cette société désigne comme représentante Mélanie Adorante SRL, réviseur d'entreprises, chargé de l'exercice du mandat, avec comme représentante permanente Mélanie Adorante, également réviseur d'entreprises. Le mandat viendra à échéance après l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels en date du 31 décembre 2027.

Les honoraires annuels du commissaire s'élèvent à EUR 64.000 (plus TVA, débours divers, cotisation IRE et indemnité des frais forfaitaires pour les coûts de technologie et de conformité), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.

6) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

Les actionnaires décident de donner décharge aux administrateurs de toute la responsabilité résultant de leur mandat pendant l'année comptable qui s'est terminée au 31/12/2024.

Les actionnaires décident de donner décharge au commissaire réviseur, la SCRL Mazars Réviseurs d'Entreprise, ayant son siège social à 9051 Gand, Raymonde de Larochelaan 15 - b104, représentée par Madame Martine Vermeersch, pour l'exercice de son mandat durant l'année comptable qui s'est terminée au 31/12/2024, ainsi que pour la rédaction de son rapport.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).